

DELIBERATION N° 15/2023 suite

- Une subvention de 1 800 € au Secours catholique pour la mise en œuvre d'actions sur Vitrolles et, notamment, la distribution alimentaire et d'aides financières. Le montant global du budget de fonctionnement 2022 pour l'antenne de Vitrolles est 2100 € (Équipe d'environ 5 bénévoles).
- Une subvention de 4 500 € au Restaurant du cœur, pour le fonctionnement de l'antenne de Vitrolles (locaux mis à disposition par la Ville aux Ormeaux), le montant global de fonctionnement 2022 pour l'antenne de Vitrolles est évalué à 14 874 €. En 2022, on comptabilise 70 693 repas distribués avec 635 personnes inscrites. Des actions solidaires sont proposées telles que le vestiaire solidaire et l'action d'aide au départ en vacances (Équipe de 30 bénévoles).
- Une subvention de 1 000 € à la Croix-Rouge qui s'est réimplantée le 18 mai 2021 au cœur du quartier du Liourat avec des locaux mis à disposition par convention avec la Ville. L'antenne vitrollaise a une vestiboutique ouverte 4 matinées par semaine et un temps d'accueil, écoute, orientation mené par des bénévoles le mercredi matin en lien direct avec l'unité d'Aix-en-Provence. (Équipe de 7 bénévoles)

Dans le cadre de l'accès aux droits, en complémentarité du travail mené au CCAS,

- Une subvention de 4 000 € à l'AVES pour le projet « Point d'Appui – accès aux droits des étrangers » en complémentarité des subventions de la Ville et des partenaires du Contrat de Ville. Cette action d'un coût global de 31 636 € consiste à proposer une aide spécifique à toute personne confrontée à une problématique liée à son statut d'étranger, ou relevant de difficultés linguistiques, cette action contribue ainsi à l'accès aux droits de tous. L'action complémentaire aux missions du CCAS se déroule sur 12 mois à raison de 3 demi-journées de permanence par semaine au sein des locaux du Centre social Le Bartas et à la Maison du Droit – Antenne de Justice de Vitrolles. Le Point d'appui a accompagné 675 personnes en 2022 dont 600 sont issues des quartiers prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, 12 membres votants sur 14 ; Mme THIBAUT et Mme LYSEE se retirent du vote dans le cadre de leur représentativité de l'AVES, association concernée par une demande de subvention.

APPROUVE

L'attribution des subventions aux associations suivantes :

- 1 800 € au Secours Catholique,
- 4 500 € aux Restaurants du Cœur,
- 4 000 € à l'AVES.
- 1 000€ à la Croix-Rouge

DIT QUE

Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2023 du CCAS.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

